



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 MARS 2025

Le vingt -mars deux mille vingt-cinq à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Astrid JOUANJEAN, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE, M. Sosario DA CUNHA

### **Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Audrey MAZUREK  
M. Priam PUCA pouvoir à Mme Alexandra MARGUERITE  
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Pascal VAUZELLE  
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Stéphanie LAFINE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASEUR  
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à M. Albert ALFANDARI

### **Absente** :

Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas LHERBIER,

### **N° 20252003-04: Vote des taux d'imposition communaux**

Pour mémoire, les taux 2024 étaient les suivants :

- Taxe Foncier bâti (TFB) :	34,91%
- Taxe Foncier non bâti (TFNB) :	69,23%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) :	21,08%

Il est proposé au Conseil pour 2025 de conforter ces taux des contributions directes tels que proposés ci-dessus.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2025,

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 11 mars 2025,

**Considérant** l'équilibre du budget de l'exercice,

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-095-219501343-20250321-20252003DEL

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix pour dont 7 pouvoirs),**

**FIXE** les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncier bâti (TFB) :	34,91%
- Taxe Foncier non bâti (TFNB) :	69,23%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) :	21,08%

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise le, 21 mars 2025

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de membres : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Dont pouvoirs : 7

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication*

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20250321-20252003DEL